

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVI^e ANNEE. - N° 75

MARDI 25 SEPTEMBRE 2007

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 1 ^{er} et mardi 2 octobre 2007 siégeant en formation de Conseil municipal.....	2150
VILLE DE PARIS	
Fixation de la composition du comité de pilotage de l'observatoire du Plan Local d'Urbanisme (Arrêté du 18 septembre 2007).....	2151
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-113 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement public dans plusieurs voies du 5 ^e arrondissement (Arrêté du 13 septembre 2007).....	2152
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-114 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la cité Bauer, à Paris 14 ^e (Arrêté du 13 septembre 2007).....	2153
Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition du jury de l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès au principalat des attachés d'administrations parisiennes au titre de l'année 2007 (Arrêté du 18 juillet 2007).....	2153
Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition de la commission de sélection chargée de l'établissement de la liste d'aptitude, au titre de l'année 2007, pour l'accès au grade d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris (Arrêté du 14 septembre 2007).....	2154
Direction des Ressources Humaines. — Modification du nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien (Arrêté du 20 septembre 2007).....	2154
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours public sur titre pour l'accès au corps des maîtres de conférence de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris — discipline électronique — ouvert à partir du 10 septembre 2007 pour un poste.....	2155

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours sur titres pour l'accès au corps des éducateur(trice)s de jeunes enfants de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 10 septembre 2007 pour 160 postes..... 2155

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 25 juin 2007 pour quatre postes 2157

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 25 juin 2007 pour six postes 2157

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007-21019 instaurant provisoirement la règle de l'arrêt et du stationnement interdits et considérés comme gênant la circulation publique rue de Longchamp, à Paris 16^e (Arrêté du 14 septembre 2007) 2157

Arrêté n° 2007-21028 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général pour l'administration (Arrêté du 17 septembre 2007) 2158

Arrêté n° 2007-21055 portant réservation d'emplacements de stationnement de véhicules, à Paris 7^e (Arrêté du 18 septembre 2007)..... 2159

Arrêté n° 2007-21057 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du Préfet de Police (Arrêté du 19 septembre 2007) 2159

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un retrait d'arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 2160

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 2160

Avis d'appel à candidature. — Procédure de délivrance d'agréments permettant d'exercer l'activité de dépannage à Paris 2160

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

Département des Hauts-de-Seine. — Ville de Bois-Colombes — Reprise des terrains concédés à titre temporaire dans le cimetière communal (Arrêté du 21 août 2007)..... 2160

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction de l'Urbanisme. — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux 2161

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 3 septembre et le 16 septembre 2007 2161

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 3 septembre et le 16 septembre 2007 2162

Urbanisme. — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 3 septembre et le 16 septembre 2007 2163

Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 3 septembre et le 16 septembre 2007 2166

Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 3 septembre et le 16 septembre 2007 2168

Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 3 septembre et le 16 septembre 2007 2168

Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 3 septembre et le 16 septembre 2007 2169

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la branche d'activité espaces verts — spécialité aménagement paysager. — Rappel 2169

Direction des Ressources Humaines. — Avis de recrutement sans concours pour 90 emplois d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H) spécialité accueil et surveillance. — Dernier rappel 2170

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité conseil en économie sociale et familiale. — Dernier rappel 2170

POSTES A POURVOIR

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A — Ingénieur des services techniques (F/H) 2170

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).. 2170

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2170

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de quatre postes d'agent de catégorie B (F/H) 2171

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie C — magasinier polyvalent (F/H) 2172

CONSEIL DE PARIS

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 1^{er} et mardi 2 octobre 2007 siégeant en formation de Conseil municipal.

Questions des Conseillers de Paris :

I - Questions du groupe U.M.P. :

QOC 2007-195 Question de M. Philippe GOUJON à M. le Maire de Paris relative au devenir du centre médical Beaugrenelle (15^e).

QOC 2007-197 Question de M. René GALY-DEJEAN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos du fonctionnement du gymnase Keller sis 16, rue de l'Ingénieur Robert-Keller (15^e).

QOC 2007-207 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos de la subvention exceptionnelle de deux millions d'euros alloués à la Caisse des écoles du 20^e arrondissement.

QOC 2007-208 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant les conditions de réalisation du questionnaire adressé aux 50.000 Parisiens concernés par le réaménagement de la rue de Rennes (6^e).

QOC 2007-209 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'état des cuisines des écoles primaires de la Capitale concourant aux services de restauration.

QOC 2007-210 Question de M. Christian LE ROUX à M. le Maire de Paris relative à la propagation des poux dans les écoles.

QOC 2007-211 Question de M. Michel DUMONT à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées pour améliorer la qualité de service de l'opération « Vélib ».

QOC 2007-212 Question de M^{me} Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la mise en ligne du site destiné à informer les Parisiens sur les possibilités de garer leur voiture près de chez eux.

QOC 2007-213 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, M^{mes} Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police sur la création d'une carte de stationnement « longue durée » réservée aux enseignants.

QOC 2007-214 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, M^{mes} Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris à propos de la prolifération de certains animaux dans les rues de la Capitale.

QOC 2007-215 Question de M^{me} Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT à M. le Maire de Paris concernant le recrutement de psychomotriciennes pour les crèches parisiennes.

QOC 2007-216 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police sur les nuisances engendrées par la vente d'alcool sur la voie publique, rue Montmartre (2^e).

QOC 2007-217 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police à propos des nuisances sonores et de l'insécurité dans le secteur des rues Montmartre et Saint-Denis (2^e).

QOC 2007-218 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police relative aux aires de livraison.

QOC 2007-219 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'occupation illégale d'un immeuble sis 24, rue de la Banque (2^e).

QOC 2007-220 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police concernant l'obtention du permis de conduire.

QOC 2007-221 Question de M^{me} Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos de la promotion insuffisante des concerts organisés sur la Capitale.

QOC 2007-222 Question de M^{me} Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le renouvellement du public du Théâtre de la Ville perturbé par une pratique excessive de l'abonnement.

QOC 2007-223 Question de M^{me} Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos de la protection et de l'entretien des édifices religieux dans la Capitale.

II - Questions du groupe Mouvement Démocrate :

QOC 2007-224 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Mouvement Démocrate à M. le Maire de Paris sur la nature et le calendrier des travaux lancés dans les bibliothèques de la Capitale.

QOC 2007-225 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Mouvement Démocrate à M. le Maire de Paris concernant le permis de construire délivré le 8 juin 2006 pour la construction de logements sur un terrain situé dans le passage 89, rue de Reuilly (12^e).

QOC 2007-226 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Mouvement Démocrate à M. le Maire de Paris sur les mesures à prendre pour éviter l'installation d'une mono activité entre la place Félix-Eboué et la Porte-Dorée.

QOC 2007-227 Question de M^{me} Elisabeth de FRESQUET et des membres du groupe Mouvement Démocrate à M. le Maire de Paris concernant un premier bilan, trois mois après le démarrage de « Vélib ».

QOC 2007-228 Question de M^{me} Violette BARANDA et des membres du groupe Mouvement Démocrate à M. le Préfet de Police sur les mesures envisagées pour remédier aux graves nuisances occasionnées par l'exploitation du restaurant « le Mondjo d'or » sis 134, rue de Crimée (19^e).

III - Questions du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants :

QOC 2007-203 Question de M. Yves POZZO-di-BORGIO et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police sur les mesures à prendre pour verbaliser les cyclistes et faire respecter les règles élémentaires de sécurité.

QOC 2007-204 Question de M. Yves POZZO-di-BORGIO et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris sur les mesures que la Ville de Paris entend mettre en œuvre afin d'améliorer les installations de voirie destinées aux cyclistes.

QOC 2007-205 Question de M. Yves POZZO-di-BORGIO et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant le système utilisé pour procéder au nettoyage des caniveaux.

QOC 2007-206 Question de M. Yves POZZO-di-BORGIO et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris sur les difficultés rencontrées par les commerçants pour la collecte de leurs déchets quotidiens.

IV - Questions du groupe socialiste et radical de gauche :

QOC 2007-192 Question de M. Gilles ALAYRAC et des membres du groupe socialiste et radical de gauche à M. le Préfet de Police concernant les récents affrontements entre bandes rivales dans les quartiers de la « gare du Nord et de Pigalle ».

QOC 2007-193 Question de M. Jérôme COUMET et des membres du groupe socialiste et radical de gauche à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police concernant les modalités de stationnement lors de déménagement.

QOC 2007-194 Question de M. Jérôme COUMET et des membres du groupe socialiste et radical de gauche à M. le Maire de Paris concernant les modalités de stationnement sur les aires de livraison.

QOC 2007-229 Question de M. Jérôme COUMET et des membres du groupe socialiste et radical de gauche M. le Préfet de Police concernant l'association « Miguel-Angel ».

V - Questions du groupe « Les Verts » :

QOC 2007-196 Question des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris au sujet de l'immeuble situé 180, rue de la Croix-Nivert - rue de la Convention, vide depuis une trentaine d'années.

QOC 2007-230 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris à propos de l'application du vœu adopté par le Conseil de Paris, concernant les panneaux publicitaires.

VI - Questions d'une élue non-inscrite :

QOC 2007-198 Question de M^{me} Cécile RENSON à M. le Maire de Paris concernant la mise en service d'une structure pour personnes âgées, relevant de l'hôpital « Vaugirard - Gabriel-Pallez ».

QOC 2007-199 Question de M^{me} Cécile RENSON à M. le Maire de Paris concernant la santé des fonctionnaires travaillant pour la Ville de Paris.

QOC 2007-200 Question de M^{me} Cécile RENSON à M. le Maire de Paris sur la disparition des salles de cinéma de quartier dans le 15^e arrondissement et les mesures envisagées pour maintenir ces sites culturels.

QOC 2007-201 Question de M^{me} Cécile RENSON à M. le Maire de Paris sur le manque d'entretien des arbres de la rue Vouillé.

QOC 2007-202 Question de M^{me} Cécile RENSON à M. le Maire de Paris à propos des nuisances sonores engendrées par le flux des automobiles sur les rues pavées, en particulier rue Letellier dans le 15^e arrondissement.

VILLE DE PARIS

Fixation de la composition du comité de pilotage de l'observatoire du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en sa partie législative et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu la délibération 2006 DU 109 du Conseil de Paris en date du 12 juin 2006 relative à la mise en place de l'observatoire du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant qu'il convient de fixer la composition du comité de pilotage de cet observatoire ;

Arrête :

Article premier. — Le comité de pilotage de l'observatoire du P.L.U. est composé comme suit :

— Président : M. Jean-Pierre CAFFET, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture ;

— M^{me} Anne HIDALGO, Première Adjointe au Maire de Paris, chargée de l'égalité Femme/Homme et du Bureau des Temps ;

— M. Jean-Yves MANO, Adjoint au Maire de Paris chargé du Logement ;

— M. Christian SAUTTER, Adjoint au Maire de Paris chargé du Développement Economique, des Finances et de l'Emploi ;

— M. Yves CONTASSOT, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Environnement, de la Propreté, des Espaces Verts et du Traitement des Déchets ;

— Mme Moïra GUILMART, Adjointe au Maire chargée du Patrimoine ;

— Mme Marie-Pierre de la GONTRIE, Adjointe au Maire chargée de la Démocratie Locale et des Relations avec les associations ;

— Mme Gisèle STIEVENARD, Adjointe au Maire chargée de la Solidarité et des Affaires Sociales ;

— Mme Martine DURLACH, Adjointe au Maire chargée de la Politique de la Ville ;

— M. François DAGNAUD, Adjoint au Maire chargé de l'Administration Générale et des Ressources Humaines, de la Décentralisation et des Relations avec les Mairies d'arrondissement ;

— M. Denis BAUPIN, Adjoint au Maire chargé des Transports, de la Circulation, du Stationnement et de la Voirie ;

— M. Pierre MANSAT, Adjoint au Maire chargé des Relations avec les Collectivités Territoriales d'Ile-de-France ;

— Mme Lyne COHEN-SOLAL, Adjointe au Maire de Paris chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Indépendantes et des Métiers d'Art ;

— un représentant du Groupe Socialiste et Radical de gauche ;

— un représentant du Groupe Union pour un Mouvement Populaire ;

— un représentant du Groupe les Verts ;

— un représentant du Groupe Mouvement Démocrate ;

— un représentant du Groupe Communiste ;

— un représentant du Groupe Mouvement Républicain et Citoyen ;

— un représentant du Groupe Nouveau Centre et Indépendants ;

— le Préfet d'Ile-de-France ou son représentant ;

— le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Paris ou son représentant ;

— le Président de la Région Ile-de-France ou son représentant ;

— le Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie de Paris ou son représentant ;

— le Président de la Chambre de Métiers de Paris ou son représentant ;

— le Secrétaire Général de la Chambre des Notaires ou son représentant ;

— le Président de la Fédération Nationale des Géomètres ou son représentant ;

— le Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes ou son représentant ;

— le Directeur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ou son représentant ;

— le Directeur Régional d'Ile-de-France de la S.N.C.F. ou son représentant ;

— le Directeur Régional d'Ile-de-France de R.F.F. ou son représentant ;

— le Directeur Général de la R.A.T.P. ou son représentant ;

— le Président de la Chambre Régionale d'Ile-de-France de la Fédération des Promoteurs Constructeurs ou son représentant ;

— le Directeur de l'I.A.U.R.I.F. ou son représentant ;

— le Directeur du Port Autonome de Paris ou son représentant ;

— le Président de l'Association Plateforme ou son représentant ;

— le Président de l'Association Paris Historique ou son représentant ;

— le Président de l'Association S.O.S. Paris ou son représentant ;

— le Président de l'Association Ecologie pour Paris ou son représentant ;

— le Président de l'Association La Bellevilleuse ou son représentant ;

— le Président de l'Association Sauvegarde du quartier Popincourt ou son représentant ;

— le Président de l'Association Monts 14 ou son représentant ;

— le Président de l'Association Comité de quartiers Mouffetard et des Bords de la Seine ou son représentant ;

— le Président de l'Association des Espaces Verts et de la Qualité de Vie de la Porte de Versailles ou son représentant ;

— le Président de l'Association des Espaces Naturels ou son représentant ;

— le Président de l'Association Paris Banlieue Environnement ou son représentant ;

Art. 2. — Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la Direction de l'Urbanisme.

Art. 3. — Le Secrétaire Général de la Ville de Paris et la Directrice de l'Urbanisme sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 septembre 2007

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-113 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement public dans plusieurs voies du 5^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté municipal n° 06-171 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G./G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 5^e arrondissement de Paris de Compétence municipale ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de tubage des conduites de gaz par G.D.F. dans diverses voies de Paris 5^e arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans ces voies ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 24 septembre au 30 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le couloir bus sera neutralisé, à titre provisoire, dans le boulevard Saint Germain, entre la rue Monge et la

rue des Bernardins, puis du n° 39 jusqu'à la rue de Pontoise du 24 septembre au 30 novembre 2007 inclus.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 24 janvier 2000 seront suspendues en ce qui concerne les portions de voies mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté du 24 septembre au 30 novembre 2007 inclus.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 5^e arrondissement :

— Bernardins (rue des) : côté impair, au droit du numéro 23, neutralisation de 4 places, du 24 septembre au 30 novembre 2007 inclus.

— Monge (rue) : côté impair, entre le boulevard Saint Germain et la rue Saint Victor, neutralisation de 4 places de stationnement et d'une zone de livraison, du 8 octobre au 2 novembre 2007 inclus.

— Monge (rue) : côté pair, entre le boulevard Saint Germain et la rue des Ecoles, neutralisation de 12 places de stationnement, de deux zones de livraison et d'un emplacement G.I.G. G.I.C. situé au droit du n° 8, du 22 octobre au 16 novembre 2007 inclus.

Art. 4. — L'arrêté municipal n° 06-171 du 9 octobre 2006 susvisé sera suspendu, du 22 octobre au 16 novembre 2007 inclus, dans la voie suivante du 5^e arrondissement :

— Monge (rue) : côté pair, au droit du n° 8, un emplacement

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 septembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-114 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la cité Bauer, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, L. 411-2, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-7 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de rénovation de la façade d'un bâtiment à l'angle de la rue des Thermopyles et de la cité Bauer à Paris 14^e arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation dans la cité Bauer ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront jusqu'au 2 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La cité Bauer, à Paris 14^e arrondissement, sera neutralisée à titre provisoire, dans sa partie située entre la rue des Thermopyles et la rue Boyer-Barret, jusqu'au 2 novembre 2007 inclus.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 septembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition du jury de l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès au principalat des attachés d'administrations parisiennes au titre de l'année 2007.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les décrets n° 2007-767 et 2007-768 du 9 mai 2007 portant statut particulier du corps des attachés d'administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal du 17 juillet 2007 relatif à la composition du jury de l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès au principalat des attachés d'administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal du 5 juillet 2007 portant ouverture de l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes au titre de l'année 2007 ;

Arrête :

Article premier. — Le jury de l'épreuve de sélection prévu pour l'établissement du tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes au titre de l'année 2007 est ainsi composé :

— M. Christian DUBREUIL, inspecteur général à l'inspection générale de l'agriculture, Président,

— M. Jérôme GUEDJ, inspecteur à l'inspection générale des affaires sociales,

— Mme Catherine ALFARROBA, maire-adjointe de la Ville de Clichy (92),

— Mme Emmanuelle LEDOUX, conseillère de la région Ile-de-France,

— Mme Nicole POIX, Directrice générale de la Commune de Paris,

— M. Alain DURAND, Directeur de la Commune de Paris.

Art. 2. — Dans le cas où le Président du jury serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, M. Jérôme GUEDJ le remplacerait.

Art. 3. — Un membre de la commission administrative paritaire n° 2 et 3, qui sera désigné par tirage au sort, représentera le personnel durant le déroulement de l'épreuve.

Toutefois, il ne pourra pas participer aux délibérations du jury.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 juillet 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Secrétaire Général Adjoint
de la Ville de Paris*
Philippe CHOTARD

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition de la commission de sélection chargée de l'établissement de la liste d'aptitude, au titre de l'année 2007, pour l'accès au grade d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 37 des 10 et 11 juillet 2006, fixant le statut particulier des ingénieurs des travaux de la Ville de Paris, notamment ses articles 4-3° et 8 ;

Vu la délibération DRH 80 des 23 et 24 septembre 2002, fixant les modalités de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude d'accès au corps des ingénieurs des travaux de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 8 août 2007 fixant l'ouverture des épreuves professionnelles de sélection organisées en vue de l'établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris au titre de l'année 2007 ;

Arrête :

Article premier. — La commission de sélection chargée de l'établissement de la liste d'aptitude, au titre de l'année 2007, pour l'accès au grade d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris, à la suite des épreuves professionnelles est composée comme suit :

— M. Jean DENEGRE, ingénieur général des ponts et chaussées au Conseil Général des Ponts et Chaussées du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, en qualité de Président ;

— Mme Nicole DARRAS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables ;

— M. Patrick MARCHANDISE, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat au Conseil Général des Ponts et Chaussées du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables ;

— Mme Katayoune PANAHI-CALMEN, ingénieur des ponts et chaussées au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables ;

— M. Daniel VERRECCHIA, ingénieur des services techniques de la Commune de Paris à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

— Mme Anne FORLINI, attachée d'administrations parisiennes de la Ville de Paris, au bureau de l'encadrement supérieur, représentant le Directeur des Ressources Humaines ;

Art. 2. — Le secrétariat de la commission sera assuré par un fonctionnaire du bureau de l'encadrement supérieur à la Direction des Ressources Humaines.

Art. 3. — Un(e) représentant(e) du corps des ingénieurs des travaux de la Ville de Paris pourra assister au déroulement des épreuves professionnelles de sélection. Toutefois, il (elle) ne pourra pas participer au choix des sujets des épreuves, aux interrogations orales, à l'attribution des notes, ni aux délibérations de la commission de sélection.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 septembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines
Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Modification du nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D. 308-1° du 25 mars 1991 modifiée fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des ouvriers professionnels et des maîtres ouvriers de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003, relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 60 des 24 et 25 septembre 2001 fixant la liste des spécialités professionnelles exercées par les maîtres ouvriers de la Commune de Paris et des modalités d'organisation des concours externe et interne d'accès à ce corps ;

Vu la délibération DRH 87 des 22 et 23 octobre 2001 fixant la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2007 portant ouverture des concours externe et interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien à partir du 15 octobre 2007 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté du 19 avril 2007 portant ouverture, à partir du 15 octobre 2007, des concours externe et interne (F/H) pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien est modifié en ce sens que le nombre de postes offerts est porté à 16.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 19 avril 2007 est ainsi modifié :

- concours externe : 8 postes ;
- concours interne : 8 postes.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 septembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice du Développement
des Ressources Humaines*

Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours public sur titre pour l'accès au corps des maîtres de conférence de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris — discipline électronique — ouvert à partir du 10 septembre 2007 pour un poste.

- Mlle BENBOUDJEMA Dalila
- M. DUBOIS Remy
- M. PEVOTTE Cédric
- M. HORY Cyril.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 17 septembre 2007

La Présidente du Jury

Sylvie THIRIA

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours sur titres pour l'accès au corps des éducateur(trice)s de jeunes enfants de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 10 septembre 2007 pour 160 postes.

- 1 — Mme AIDE-CLEMENT Maud
- 2 — Mlle AMARI Henifa
- 3 — Mlle AMSERAYE Soanarivonjy
- 4 — Mlle ANER Aude
- 5 — Mlle APPORT Swannie
- 6 — M. ARLIN Pascal
- 7 — Mlle ARRACHART DARCY Emilie
- 8 — Mlle ASSELILNEAU Audrey
- 9 — Mlle ATMANE Rosa
- 10 — Mlle AUCHERE Marie
- 11 — Mme BAILLET COSSERON Nadine
- 12 — Mme BAILLEUL-DELANGUE Marie Bernard
- 13 — Mlle BARNIER Aurélie
- 14 — Mlle BAZIN Elodie

- 15 — Mlle BEAUMONT Christèle
- 16 — Mlle BELLAMY Aurélie
- 17 — Mlle BELLUT Maude
- 18 — Mme BELORGANE Marie Elisabeth
- 19 — Mlle BENARD Hélène
- 20 — Mlle BESSIERE Marie Eve
- 21 — Mme BIGEARD-FONTAINE Julie
- 22 — Mlle BIGOT Prycil
- 23 — Mlle BLANDEAU Rachel
- 24 — Mlle BOISSIERE Sandrine
- 25 — Mlle BONNEMENT Laëtitia
- 26 — Mme BOUICHET-ROUSSEL Nelly
- 27 — Mme BOUJU Louise
- 28 — Mme BOURGOGNE Eve Marie
- 29 — Mlle BOURGY Cécile
- 30 — Mme BOURICHE Faiza
- 31 — Mlle BREON Hombeline
- 32 — Mlle BRUN Isabelle
- 33 — Mlle CAPRESSE Adjuavy
- 34 — Mlle CARI Madly
- 35 — Mlle CATHELIN Chloé
- 36 — M. CECE Didier
- 37 — Mlle CHAMES Malika
- 38 — Mlle CHAMOINE Anne Marie
- 39 — Mlle CHAMPAGNOL Frédérique
- 40 — Mlle CHAPILLON Michelle
- 41 — Mlle CHAUDRON Marie
- 42 — Mlle CHAZOT Céline
- 43 — Mlle CHOISNET Frédérique
- 44 — Mme CHRISTIN-DELTEL Sandra
- 45 — Mlle COLLAYE Caroline
- 46 — Mlle COTEL Emilie
- 47 — Mlle COUDRAINS Delphine
- 48 — Mme DARMON-GUIOSE Stéphanie
- 49 — M. DASSE Frédéric
- 50 — Mlle DAVID Marie Laure
- 51 — Mlle DE ROMANCE Armelle
- 52 — Mlle DEJEAN Nathalie
- 53 — Mme DELOR-RABOTEUR Kéra
- 54 — Mlle DELVIGNE Sabine
- 55 — Mlle DEVRESSE Hélène
- 56 — Mme DIGUET Valentine
- 57 — Mme DIMBA-SOUDRON Sophie
- 58 — Mlle DOISNEAU Fanny
- 59 — Mme DOMINICI Frédérique
- 60 — Mlle DONARDIN Nathalie
- 61 — M. DORIER Ollivier
- 62 — Mlle DOUCET Solène
- 63 — Mlle DOUSSY Charlotte
- 64 — Mlle DUBARRY Agnès
- 65 — Mlle DUBOUIS Valérie Carole Arlette
- 66 — M. DUBOUX Patrick
- 67 — Mlle ESCANO Irénée
- 68 — Mlle EYMARD Claire
- 69 — Mme FERIAUX-MOUSTACHE Donat
- 70 — Mlle FERREIRA DA SILVA Magali
- 71 — Mlle FERRER Leslie

- 72 — Mme FOUCAULT Hélène
73 — Mlle FOULARD Céline
74 — Mlle FOURNIER Nathalie
75 — Mlle FRENOY Anne Laure
76 — Mme GABTANI-ALLAIN Sophie
77 — Mlle GAGNERAUD Marie Anne
78 — Mlle GAULON Alexandra
79 — Mlle GENTY Morgane
80 — Mlle GHERBI Adira
81 — Mlle GIETZEN Sarah
82 — Mlle GIRAULT Alice
83 — Mlle GITTON Elodie
84 — Mlle GODERT Roberte
85 — Mlle GOULET Karine
86 — Mme GRASSET-ROBERT Odile
87 — Mme GRAVOUEILLE-LAFONT Magali
88 — Mlle HERMOUET Edith
89 — Mlle HERNANDEZ Emilie
90 — Mme HOUAJETO Blandine
91 — Mme INGERT-RONDOT Annick
92 — Mlle INGHILLERI Priscilla
93 — Mlle JACQUEL Pauline
94 — Mlle JAMAR Julie
95 — Mlle JAMIN Anne Maryse
96 — Mlle JEHANNIN Sandrine
97 — Mlle JOUSSE Suzy
98 — Mlle KAPUNDJU Feza
99 — Mlle KERNER Gwenaëlle
100 — M. KIMBOO Thierry
101 — Mlle KOITA Mamou
102 — Mlle KRAKUS Caroline
103 — Mlle LAHAYE Marie Anne
104 — Mlle LARGUILLE Emilie
105 — Mlle LAVERGNE Céline
106 — Mlle LE PERRU Sylvie
107 — Mlle LEFEUVRE Marie
108 — Mme LEFFE Marie Claude
109 — Mlle LEFRANCOIS Céline
110 — Mlle LELIEVRE Perrine
111 — Mme LEOPOLE-SANTERRE Sylvie
112 — Mlle LEPAROUX Cécile
113 — Mlle LESAGE Véronique
114 — Mlle LEVESQUE Claire
115 — Mlle LEVY Stéphanie
116 — Mme LOHOU-ROSSIGNOL Zina
117 — Mme LORET-TERSEUL Karine
118 — Mlle LOTTIN Eloïse
119 — Mlle MAIN Floriane
120 — Mlle MALET Séverine
121 — Mlle MALLET Elodie
122 — Mlle MANEWHOUA TOCHIE Cécile
123 — Mlle MARIAGE Elisabeth
124 — Mlle MARIE CAROLINE-POUPARD Jeanine
125 — Mlle MARTIN Aurélie
126 — Mlle MARTIN Emmanuelle
127 — Mlle MARTINEZ Caroline
128 — Mlle MAS Stéphanie
129 — Mlle MAZEVET Alexandra
130 — Mme MENDES Sandrine
131 — Mme MESSENGER Estelle
132 — Mlle MEUNIER Pauline
133 — Mme MICHAUX-GESSERT Fabienne
134 — Mlle MICHAUX Blanca
135 — Mlle MICHELET Leslie
136 — Mlle MIGAYRON Delphine
137 — Mlle MONSERIE Aurélie
138 — Mme MONTEBAULT-FOUQUET Marie Françoise
139 — Mlle MORVAN Barbara
140 — Mme NASLA-MOUMNI Souad
141 — Mlle NIAKATE Assa
142 — Mlle NOEL Gwénaëlle
143 — Mme OLIVO-ALPHAME Marie Hélène
144 — Mlle OLLIVE Anne Lise
145 — Mlle OSSULY Mina
146 — Mlle PANNETIER Claire
147 — Mme PAUWELYN Sophie
148 — Mlle PELLO Emilie
149 — Mlle PERDRIAT Elodie
150 — Mlle PETRON Mélanie
151 — Mlle PIERQUET Adeline
152 — Mlle PLISSON Marie
153 — Mlle PORTAT Nathalie
154 — Mlle POUPLARD Amandine
155 — Mlle QUEVAL Leslie
156 — Mme QUINEGAGNE-GENDRONNEAU Edith
157 — Mlle RAMEAU Christelle
158 — Mme RAMOS-GRUNENWALD Laurence
159 — Mlle RECHEDE Louise
160 — Mlle RIQUE Emilie
161 — Mlle ROMAIN Aurélie
162 — Mme ROPARS-KNIEBIHLI Laurence
163 — Mlle ROUMIEUX Aurélie
164 — Mme ROUTUROU Danièle
165 — Mme RUCKER FABRE Valérie
166 — Mme SABOUREAU-CHEMINEAU Marie Agnès
167 — Mlle SALEM CHERIF Malika
168 — Mme SAVINEAU-MAUPETIT Nathalie
169 — Mlle SCHMITT Elodie
170 — Mlle SCOUARNEC Anita
171 — Mlle SERRAULT Nathalie
172 — Mme SETTOU-AISSAOUI Afida
173 — Mlle SNEEDSE Alexandra
174 — Mme SOUBELET-BRETON Bénédicte
175 — Mlle TAVARES Cindy
176 — Mlle TERTRAIS Stéphanie
177 — Mme TOMSIC Laurence
178 — Mlle TOPIN Séverine
179 — Mme TOSONI-PIZZARRO Anne
180 — M. TRAN Anh Vu
181 — Mme VERDIER-BELIN Audrey
182 — Mme VIDAUD Isabelle
183 — Mlle VIOLIN Priscilla

184 — Mlle WAGNER DE REYNA Elsa

185 — Mlle WENDLING Isabelle

186 — Mlle WERNERT Ombeline

187 — Mlle ZITOUNI Malika.

Arrête la présente liste à cent quatre-vingt-sept (187) noms.

Fait à Paris, le 11 septembre 2007

Le Président du Jury

Gérard BENICHOU

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 25 juin 2007 pour quatre postes.

1 — M. CABIRO Olivier

2 — Mme CAILLAUX-MARTINS DA SILVA Rosalia

3 — Mlle COIFFE-MARET Stéphanie

4 — Mlle DUPONT DE DINECHIN Claire

5 — M. FOUQUOIRE Vincent

6 — Mlle GARRIDO-GARRIDO RODRIGUEZ Marie

7 — Mme GERARD PIEL-PIEL Dominique

8 — M. KALEFF GODFRIN-KALEFF Alain

9 — Mme LUBERT Pascale

10 — M. MILLET Christian

11 — Mlle ROGIER Stéphanie

12 — M. SIGNORETTI David.

Arrête la présente liste à douze (12) noms.

Fait à Paris, le 17 septembre 2007

La Présidente du Jury

Mme Nausicaa CORNIL

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission* du concours externe pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 25 juin 2007 pour six postes.

1 — Mlle APPERT Sarah

2 — Mlle ARENES Cécile

3 — Mme AURENCHÉ-ROULLEAU Hélène

4 — Mlle AYAD Georgette

5 — Mlle BENAMARI-LARCHE Corinne

6 — Mlle BIELLI Cécile

7 — Mlle BOULET Emilie

8 — Mlle CERMAK Anne Laure

9 — Mlle CHAGNEAU France Laure

10 — Mlle CHEREL Anne

11 — Mlle CITRON Aurélie

12 — Mlle CLAVIER Martine

13 — Mme CONCHE-EL HAIK Sylvie

14 — Mlle COSSON Emilie

15 — Mlle CREAC H Fanny

16 — Mlle CRESSON Bénédicte

17 — Mlle DE SOUSA Hélène

18 — Mlle DEFAUT Marion

19 — Mlle DEYCARD Marie Claire

20 — M. DUCLOS Cyril

21 — Mlle DUGENE Caroline

22 — Mlle DUTREVIS Agnès

23 — Mlle ERNOUF Camille

24 — Mlle FROMAGER Ingrid

25 — Mlle GADAULT Julie

26 — Mme GANESH ALIAS RAJASEKARAN-RENOUKADEVI Neant

27 — Mlle GARREAU Ingrid

28 — Mlle GONTIER Céline

29 — Mlle GUERINEAU Anne

30 — Mme HAAKENSTAD-BIANQUIS Arielle

31 — Mlle HEPP Sylvie

32 — Mlle HURE Pierrine

33 — Mme IMHOFF Sylviane

34 — Mlle JUAN Hélène

35 — Mlle LAURIAC Vinciane

36 — Mlle LE BRAS Pauline

37 — Mlle LE GALL Alix

38 — Mme LEGENDRE Bérangère

39 — Mlle LENGLET Céline

40 — M. LEPAGE Antoine

41 — Mlle MAROLLEAU Aurélie

42 — Mlle MARQUIE Sophie

43 — Mlle NIVOIS Nathalie

44 — Mme PIERROT Mélanie

45 — Mme POITRENAUX Françoise

46 — Mme RODRIGUES Célia

47 — Mme ROGER-MALGA Emmanuelle

48 — Mlle ROSSET Ophélie

49 — M. SABLAYROLLES Vincent

50 — Mme SAINT SARDOS-JAFFREDO Judith

51 — Mme TCHERNOOKOV-BONNET Julie

52 — M. TOUZET Gilles

53 — Mlle VALOIS Marine

54 — Mlle VANIET Cécile

55 — Mlle VOINOT Pierrette

56 — Mlle WEBER Romain.

Arrête la présente liste à cinquante six (56) noms.

* Cette liste d'admissibilité est établie sous réserve de la vérification que les candidats satisfont aux conditions réglementaires d'admission à concourir.

Fait à Paris, le 17 septembre 2007

La Présidente du Jury

Nausicaa CORNIL

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007-21019 instaurant provisoirement la règle de l'arrêt et du stationnement interdits et considérés comme gênant la circulation publique rue de Longchamp, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 modifié du 6 mai 2002, relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que des travaux de rénovation du bâtiment situé au droit du numéro 86 de la rue de Longchamp sont en cours, il convient d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique à cet endroit ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêt et le stationnement sont provisoirement interdits et considérés comme gênant la circulation publique dans la voie suivante, à Paris 16^e :

Longchamp (rue de) :

— au droit du numéro 86,

— soit 6 places de stationnement.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules d'approvisionnement de chantier.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté sont passibles d'une contravention de 2^e classe et, d'une mise en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 31 mai 2008.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et, compte tenu de l'urgence, affiché aux portes de la Préfecture de Police (quai du Marché-Neuf et rue de Lutèce), du commissariat et de la Mairie du 16^e arrondissement. Cette mesure prendra effet après son affichage, dès la mise en place de la signalisation correspondante et jusqu'au retrait de cette dernière.

Fait à Paris, le 14 septembre 2007

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Préfet, Directeur du Cabinet

Christian LAMBERT

Arrêté n° 2007-21028 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général pour l'administration.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 68-316 du 5 avril 1968 portant délégation de pouvoirs du Ministre de l'intérieur au Préfet de Police et les arrêtés pris pour son application ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale et les arrêtés pris pour son application ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police, notamment son chapitre II ;

Vu le décret n° 2003-60 du 21 janvier 2003 relatif aux services de zone des systèmes d'information et de communication, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la Préfecture de Police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 25 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN, préfet détaché directeur général de la police nationale, en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 9 décembre 2005 portant nomination de M. Philippe KLAYMAN, préfet hors cadre, en qualité de Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Police de Paris, à compter du 6 janvier 2006 ;

Vu l'arrêté n° 2003-16676 du 31 décembre 2003 modifié, relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2001 PP 34 des 23 et 24 avril 2001 portant renouvellement de la délégation de pouvoir accordée à M. le Préfet de Police par le Conseil de Paris dans certaines matières visées par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article premier. — Délégation permanente est donnée à M. Philippe KLAYMAN, préfet, secrétaire général pour l'administration de la Police de Paris, à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par les décrets des 30 mai 2002 et 21 janvier 2003 susvisés.

Art. 2. — M. Philippe KLAYMAN, préfet, secrétaire général pour l'administration de la Police de Paris, reçoit, en sa qualité de secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police, délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police et dans la limite de ses attributions tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans les domaines suivants :

1 — la gestion administrative et financière de toutes les catégories de personnels relevant du statut de l'Etat ou du statut des administrations parisiennes, y compris les opérations de recrutement et de formation ;

2 — la désignation des personnels représentant l'administration dans les instances compétentes en matière de gestion de personnel ou de moyens ;

3 — la gestion administrative et financière des moyens, notamment en ce qui concerne la passation des commandes, contrats et marchés ;

4 — les opérations et les actes comptables, budgétaires et financiers relatifs aux crédits mis à la disposition de la Préfecture de Police, y compris ceux concernant les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

5 — les concessions de logement au bénéfice des personnels de la Préfecture de Police.

Art. 3. — M. Philippe KLAYMAN, préfet, secrétaire général pour l'administration de la Police de Paris, reçoit, en sa qualité de secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police, délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police et dans la limite de ses attributions, toutes décisions en matière d'actions sociales et notamment les conventions et avenants à ces conventions, à passer en vue de la réservation de logements au profit des personnels du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe KLAYMAN, préfet, secrétaire général pour l'administration de la Police de Paris, secrétaire général pour l'administration, Mme Marie-Paule FOURNIER, administratrice civile, est habilitée à signer :

1 — les conventions de formation passées avec des prestataires extérieurs ;

2 — les conventions de mise à disposition à titre gratuit de moyens par des organismes extérieurs ;

3 — toutes décisions en matière d'actions sociales et notamment les conventions et avenants à ces conventions, à passer en vue de la réservation de logements au profit des personnels du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

4 — les concessions de logement au bénéfice des personnels de la Préfecture de Police.

Art. 5. — L'arrêté n° 2007-20593 du 11 juin 2007 accordant délégation de la signature préfectorale est abrogé.

Art. 6. — Le Préfet, Directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », aux « Recueils des Actes Administratifs des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 septembre 2007

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2007-21055 portant réservation d'emplacements de stationnement de véhicules, à Paris 7^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il importe, en vue de faciliter le fonctionnement du Haut Commissariat aux solidarités actives et à la pauvreté et de la Commission pour la libération de la croissance française, de réserver provisoirement des emplacements de stationnement aux abords des locaux de ces organismes gouvernementaux, installés au 59, avenue de Ségur, à Paris 7^e ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué la création de cinq emplacements de stationnement réservés aux véhicules affectés au Haut Commissariat aux solidarités actives et à la pauvreté ainsi qu'à la Commission pour la libération de la croissance française, dans la voie suivante du 7^e arrondissement :

— contre-allée de l'avenue de Ségur, au droit des n^{os} 57 à 59 bis, sur une longueur totale de 25 mètres, de part et d'autre du bateau-pavé.

Art. 2. — Sur les emplacements cités à l'article 1^{er}, l'arrêt ou le stationnement des véhicules autres que ceux affectés à la Commission pour la libération de la croissance sont interdits et considérés comme gênant la circulation publique au sens de l'article R. 417-10 du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur du Cabinet, le Directeur de l'Ordre public et de la Circulation, le Directeur de la police urbaine de proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et, compte tenu de l'urgence, affiché aux portes de la Préfecture de Police (quai du Marché-Neuf et rue de Lutèce), ainsi que du commissariat et de la Mairie d'arrondissement. Cette mesure prendra effet après son affichage et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 18 septembre 2007

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Préfet, Directeur du Cabinet

Christian LAMBERT

Arrêté n° 2007-21057 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du Préfet de Police.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation, et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 25 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN, préfet détaché Directeur Général de la Police Nationale, en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 9 juillet 2007 par lequel M. Christian LAMBERT, préfet en position de service détaché, Directeur des services actifs de la Police Nationale chargé de la Direction Centrale des Compagnies Républicaines de Sécurité, est nommé Directeur du Cabinet du Préfet de Police ;

Vu le décret du 31 août 2007 par lequel M. Renaud VEDEL, administrateur civil hors classe, est nommé Directeur Adjoint du Cabinet du Préfet de Police (1^{re} catégorie) ;

Vu le décret du 23 janvier 2006 par lequel M. Bertrand GAUME, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, est nommé Chef de Cabinet du Préfet de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-21576 du 26 décembre 2006 relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Arrête :

Article premier. — Délégation permanente est donnée à M. Christian LAMBERT, Préfet, Directeur du Cabinet, à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au Préfet de Police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du Directeur et du Sous-Directeur du laboratoire central, du Directeur de l'Institut Médico-Légal, de l'Architecte de sécurité en chef, de l'Inspecteur général du Service Technique d'Inspection des installations classées, du médecin-chef du Service du Contrôle Médical du personnel de la Préfecture de Police et du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian LAMBERT, Préfet, Directeur du Cabinet, M. Renaud VEDEL, directeur adjoint du cabinet, est habilité à signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au Préfet de Police par l'article L. 2512-7 du Code général des collectivités territoriales et par les délibérations du Conseil de Paris prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du même Code.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian LAMBERT, Préfet, Directeur du Cabinet, et de M. Renaud VEDEL, directeur adjoint du cabinet, M. Bertrand GAUME, chef de cabinet, est habilité à signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du cabinet du Préfet de Police.

Art. 4. — L'arrêté n° 2007-20834 du 30 juillet 2007, accordant délégation de la signature préfectorale, est abrogé.

Art. 5. — Le Préfet, Directeur du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », aux « Recueils des Actes Administratifs des préfetures de la Zone de Défense de Paris », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 septembre 2007

Michel GAUDIN

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un retrait d'arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 79, boulevard du Montparnasse, à Paris 6^e (arrêté du 10 septembre 2007 portant retrait de l'arrêté de péril du 7 août 2007).

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 15, rue Bellot, à Paris 19^e (arrêté du 13 septembre 2007).

Avis d'appel à candidature. — Procédure de délivrance d'agrément permettant d'exercer l'activité de dépannage à Paris.

Nom de l'organisme : Préfecture de Police de Paris, en vertu des compétences du Préfet de Police en matière de dépannage.

Objet : procédure de délivrance d'agrément permettant d'exercer l'activité de dépannage à Paris.

Vu les arrêtés préfectoraux du 7 octobre 2005 publiés le 2 décembre 2005 au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », relatifs aux interventions de dépannage à Paris,

Les sociétés postulant pour l'obtention d'un agrément préfectoral devront déposer un dossier de candidature comportant les documents énumérés dans l'article 12-1 (Interventions à Paris) ou 10-1 (Interventions sur le boulevard périphérique, les voies express, la voie Georges Pompidou et la voirie souterraine des Halles) des arrêtés précités.

Les dossiers pourront être envoyés par voie postale ou déposés entre le 15 octobre et le 15 novembre 2007, 16 h, date limite de dépôt des candidatures à l'adresse suivante : Préfecture de Police, Direction des Transports et de la Protection du Public, Sous-Direction des Déplacements et de l'Espace Public, Bureau des Objets Trouvés et des Fourrières — 36, rue des Morillons, à Paris 15^e.

La transmission par voie électronique ne sera pas autorisée.

Les dossiers seront ensuite analysés par les services de la Préfecture de Police, du 16 novembre 2007 au 18 janvier 2008.

Ils seront enfin présentés le 25 janvier 2008 à la Commission d'Agrément qui statuera sur la délivrance des agréments aux sociétés de dépannage, sur la base des critères fixés par les arrêtés précités.

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

Département des Hauts-de-Seine. — Ville de Bois-Colombes — Reprise des terrains concédés à titre temporaire dans le cimetière communal.

Le Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du Conseil Général
des Hauts-de-Seine,

Vu l'article L. 2223-15 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du Cimetière,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 1993, visée le 8 avril 1993,

Arrête :

Article premier. — A partir du 1^{er} avril 2008, il sera procédé à la reprise des terrains désignés ci-après :

— Terrains de cinq ans délivrés gratuitement avant le 1^{er} janvier 2003 ;

— Concessions décennales concédées antérieurement au 31 décembre 1995 ;

— Concessions trentenaires accordées antérieurement au 31 décembre 1975.

Art. 2. — Les familles qui désireront renouveler les concessions décennales ou trentenaires devront en faire la demande à la Mairie avant le 31 mars 2008.

Art. 3. — Les familles titulaires des terrains en reprise énoncés à l'article 1^{er} devront, avant le 1^{er} avril 2008, faire enlever les pierres tumulaires, entourages et signes funéraires existant sur les tombes.

Art. 4. — A l'expiration de ce délai, ces objets seront enlevés d'office par l'Administration, mais resteront pendant un an à la disposition des familles qui seront autorisées à enlever les objets leur appartenant, à charge pour elles de les reprendre dans l'état où ceux-ci se trouveront.

Art. 5. — L'Administration Communale ne sera, en aucun cas, responsable envers les familles des objets qui, par l'effet de l'enlèvement ou par la vétusté, viendraient à être dégradés ou détruits.

Art. 6. — En cas de non-réclamation dans les délais précités, les objets funéraires, de quelque nature qu'ils soient, seront considérés comme abandonnés.

Art. 7. — Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie et du Cimetière, et sera inséré dans le « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait en Mairie de Bois-Colombes, le 21 août 2007

Le Maire,
Vice-Président du Conseil Général
des Hauts-de-Seine

Yves RÉVILLON

COMMUNICATIONS DIVERSES

DIRECTION DE L'URBANISME

**Avis aux constructeurs relatif au respect
du délai d'instruction des déclarations de travaux**

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

Lexique

Arrondissement — Références et numéro du dossier — Lieu des travaux — Nom et adresse du pétitionnaire — Nom et adresse de l'architecte — Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la branche d'activité espaces verts — spécialité aménagement paysager. — Rappel.

1°) Un concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la branche d'activité espaces verts, spécialité aménagement paysager s'ouvrira à partir du 4 février 2008 pour 1 poste.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un brevet de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un des titres ou diplômes homologués au niveau III en application de la loi du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technique.

2°) Un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la branche d'activité espaces verts, spécialité aménagement paysager s'ouvrira à partir du 4 février 2008 pour 2 postes.

Il est ouvert aux ouvriers (-ères) titulaires des administrations parisiennes justifiant au 1^{er} janvier 2008 de 4 années de services en qualité de stagiaire ou de titulaire (les services de stagiaire n'étant pris en compte que dans la limite maximale d'un an).

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 8 octobre au 8 novembre 2007 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 8 octobre au 8 novembre 2007 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 8 novembre 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis de recrutement sans concours pour 90 emplois d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H) spécialité accueil et surveillance. — Dernier rappel.

Un recrutement sans concours visant à pourvoir 90 emplois d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H) spécialité accueil et surveillance est ouvert.

Les agents d'accueil et de surveillance spécialité accueil et surveillance assurent la surveillance des lieux et locaux où ils exercent leurs missions (bâtiments administratifs, parcs et jardins, bourse du travail etc.). Ils accueillent le public et veillent à sa sécurité ainsi qu'à la préservation des lieux et de l'intégrité des biens, meubles et immeubles. Ils peuvent être chargés de missions particulières et peuvent être assermentés.

Ce recrutement est ouvert à tous les candidat(e)s, remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction publique :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant(e) d'un Etat membre de la Communauté européenne au 30 avril 2004 (+ Chypre et Malte) exclusivement ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ou être ressortissant(e) d'un autre Etat entré dans la Communauté européenne au 1^{er} mai 2004 (République Tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Slovénie) ou au 1^{er} janvier 2007 (Bulgarie, Roumanie), et justifiant, au plus tard à la date de début des épreuves, de bénéficier depuis au moins 1 an d'une autorisation de travail sur le territoire français d'une validité ininterrompue de 12 mois au moins.

- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire ;
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Aucune condition de diplôme ou d'âge n'est requise pour postuler.

La candidature comporte :

- une lettre de motivation, faisant apparaître l'emploi postulé (indiquer « recrutement des agents d'accueil et de surveillance »)

- un curriculum vitae détaillé indiquant notamment le niveau d'étude, les formations suivies et les emplois occupés, en précisant leur durée.

Le candidat peut joindre tout justificatif qu'il estime utile.

Ce dossier est à adresser sous enveloppe à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — recrutement des agents d'accueil et de surveillance — 2, rue de Lobau, 75004 Paris jusqu'au 12 octobre 2007. Feront l'objet d'un rejet les candidatures déposées ou expédiées par voie postale à la Direction des Ressources Humaines postérieurement à cette date (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Une commission effectuera, à partir du 12 novembre 2007, une première sélection à partir des dossiers de candidature. La sélection définitive sera faite à l'issue d'un entretien.

Seul(e)s seront convoqué(e)s à l'entretien les candidat(e)s dont les dossiers auront été retenus par la commission.

La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour participer à l'entretien sera affichée à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris. Elle mentionnera la date et le lieu de l'audition.

Les lauréat(e)s recruté(e)s seront nommé(e)s stagiaires puis titularisé(e)s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé(e)s ils (elles) devront fournir les justificatifs attestant qu'ils (elles) remplissent les conditions générales d'accès à la Fonction publique mentionnées ci-dessus.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité conseil en économie sociale et familiale. — Dernier appel.

Un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité conseil en économie sociale et familiale — s'ouvrira à partir du 10 décembre 2007.

Le nombre de postes est fixé à 10.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou susceptibles d'en justifier la possession dans les 8 mois qui suivent les résultats du concours.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 10 septembre au 11 octobre 2007 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 10 septembre au 11 octobre 2007 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 11 octobre 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

POSTES A POURVOIR

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A — Ingénieur des services techniques (F/H).

Poste : chargé de mission « évolution du système d'information du permis de construire et du paysage de la rue, directeur de projet, 17, bd Morland, 75004 Paris ».

Contact : M. POLIZZI / Mme DASSONVILLE — Tél : 01 42 76 32 21 / 80 92

Référence : intranet n° 15686 — Ingénieur des services techniques.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs.

Poste : secrétaire général du conservatoire du 18^e arrondissement.

Contact : Mme TOUCHANT, chef de bureau — Téléphone : 01 42 76 84 10.

Référence : BES.07-G.09.05.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 15723.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Musée Zadkine — 100 bis, rue d'Assas, 75006 Paris — Arrondt ou Département : 06 — Accès : RER : Port Royal.

NATURE DU POSTE

Titre : conservateur-adjoint du patrimoine.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef d'établissement.

Attributions :

- Suivi des collections et des restaurations ;
- Organisation de nouvelles réserves de sculptures et des transferts ;
- Suivi des récolements (sculptures, art graphique, photographies) ;
- Participation aux expositions temporaires et à des publications (catalogues, guide du musée, etc...).

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : diplôme d'histoire de l'art.

Qualités requises :

N° 1 : Connaissance approfondie de l'histoire de la sculpture ;

N° 2 : Capacité d'analyse ;

N° 3 : Sens de l'organisation et rigueur.

CONTACT

Mme CHABERT, directrice — Musée Zadkine — 100 bis, rue d'Assas, 75006 Paris — Téléphone : 01 55 42 77 20.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de quatre postes d'agent de catégorie B (F/H).

Poste n° 1 : 15714.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Musée Carnavalet — Service d'Action Culturelle — 23, rue de Sévigné, 75003 Paris — Arrondt ou Département : 03 — Accès : métro Saint Paul ou Chemin Vert.

NATURE DU POSTE

Titre : assistant au responsable de l'action culturelle, spécialisé dans l'histoire de Paris.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du responsable du Service d'Action Culturelle.

Attributions :

- Gestion des fonds (classement, inventaire, catalogage, indexation, gestion des prêts) ;
- Recherches d'informations pour la construction de conférences ou de nouvelles activités dans le musée ;
- Aide à la recherche de visuels pour les ateliers ;
- Aide à la préparation de conférences diapositives ;
- Assistance à la recherche d'informations et à l'élaboration de dossiers étudiants pour le musée ;
- Elaboration de dossiers pédagogiques et/ou de préparation à la visite du musée.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : assistant de bibliothèque.

Qualités requises :

N° 1 : méthode ;

N° 2 : sens de l'initiative et de la responsabilité ;

N° 3 : sens relationnel.

Connaissances particulières : histoire et histoire de l'art.

CONTACT

Jean-Marc LERI, directeur — Secrétariat Général — Musée Carnavalet — 23, rue de Sévigné, 75003 Paris — Téléphone : 01 44 59 58 19 — Mél : jean-marc.leri@paris.fr.

Poste n° 2 : 15715.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Musée Carnavalet — Service Communication Presse — 23, rue de Sévigné, 75003 Paris — Arrondt ou Département : 03 — Accès : métro Saint Paul ou Chemin Vert.

NATURE DU POSTE

Titre : attaché de presse spécialisé dans l'histoire de l'art.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité de la responsable du Service de Communication/Presse.

Attributions :

- Traitement des demandes d'informations sur le musée, la Crypte archéologique et les Catacombes de Paris (dossiers de presse et visuels) ;
- Traitement des demandes de documentations sur les expositions (dossiers de presse, visuels ou catalogues) ;
- Organisation des vernissages presse ;
- Participation à l'élaboration des communiqués et dossiers de presse ;
- Mise en place de relations de presse ciblée à chaque événement ;
- Mise à jour et suivi quotidien du fichier presse/relations extérieures (actualisations, changements d'adresse, nouveaux supports...) ;
- Mises en œuvre d'outils pour améliorer la diffusion de l'information (mailing list...) ;
- Expédition des communiqués, agendas, dossiers de presse et cartons d'invitations aux expositions ;
- Elaboration des revues de presse (musée + crypte + expos + internet), sélection et organisation des articles de presse ;
- Relances téléphoniques, suivi et comptes rendus des retours presse obtenus ;
- Classement et archivage.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : communication et/ou presse.

Qualités requises :

N° 1 : connaissance du milieu de la presse ;

N° 2 : sens du contact ;

N° 3 : bonne maîtrise de l'informatique.

CONTACT

Jean-Marc LERI, directeur — Secrétariat Général — Musée Carnavalet — 23, rue de Sévigné, 75003 Paris — Téléphone : 01 44 59 58 19 — Mél : jean-marc.leri@paris.fr.

Poste n° 3 : 15716.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Musée d'Art Moderne — 11, avenue du Président Wilson, 75016 Paris — Arrondt ou Département : 16 — Accès : métro Alma Marceau ou Iéna.

NATURE DU POSTE

Titre : assistant(e) spécialisé(e) sur l'art contemporain.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la conservation.

Attributions :

- Expositions contemporaines ;
- Recherches documentaires sur les artistes ;

- Collaboration à la conception de dossiers mécénat bilingues ;
 - Demande et suivi des prêts ;
 - Coordination avec un régisseur pour le transport des œuvres ;
 - Suivi de la scénographie et de la signalétique ;
 - Collaboration au montage d'exposition ;
 - Collaboration à la rédaction des documents de communication ;
 - Suivi des auteurs, du graphisme et de la fabrication du catalogue ;
 - Rédaction de textes pour catalogue (notices, biographie, etc.) ;
 - Recherches iconographiques pour catalogue.
- Collection contemporaine :
- Coordination des acquisitions avec le directeur, la conservation, vendeurs et artistes ;
 - Rédaction de notices d'œuvres et conception de dossiers pour les commissions d'acquisition Ville et Drac ;
 - Lien avec la D.A.C. et la Société des Amis entre pour les acquisitions ;
 - Collaboration à l'accrochage 1950-1970 ;
 - Suivi de l'élaboration des contrats des œuvres vidéo avec le conservateur chargé de la collection vidéo ;
 - Participation au récolement du fonds vidéo ;
 - Recherches bibliographiques et iconographiques sur les œuvres et artistes de la collection ;
 - Collaboration à la rédaction de documents de communication.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : histoire de l'art (bac + 2 minimum).

Qualités requises :

N° 1 : esprit d'analyse et de synthèse ;

N° 2 : sens de l'organisation, rigueur ;

N° 3 : sens du contact et du travail en équipe.

Connaissances particulières : anglais écrit et parlé couramment.

CONTACT

Mme Sylvie GLASER, secrétaire générale — Musée d'Art Moderne — 11, avenue du Président Wilson, 75016 Paris — Téléphone : 01 53 67 40 00 — Mél : sylvie.glaserchuard@paris.fr.

Poste n° 4 : 15717.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Musée Bourdelle — 16, rue Antoine Bourdelle, 75015 Paris — Arrondt ou Département : 15 — Accès : métro Montparnasse.

NATURE DU POSTE

Titre : assistant de conservation.

Contexte hiérarchique : rattaché au conservateur général, chef d'établissement.

Attributions :

- Réalisation de l'inventaire des sculptures,
- Participation au redéploiement des collections et à leur nouvelle présentation,
- Participation à la conception et à la réalisation (notamment du catalogue) de projets d'exposition à l'étranger.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : histoire de l'art.

Qualités requises :

N° 1 : Rigueur ;

N° 2 : Adaptabilité ;

N° 3 : Maîtrise de l'outil informatique.

CONTACT

Mme Juliette LAFFON, directrice — Musée Bourdelle — 16, rue Antoine Bourdelle, 75015 Paris — Téléphone : 01 49 54 73 76 — Mél : juliette.laffon@paris.fr.

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie C — magasinier polyvalent (F/H).

Poste : magasinier polyvalent.

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public local situé au cœur de Paris, assure depuis 1777 la mission sociale du « Prêt sur gage », ainsi que des missions d'expertise et de conservation d'objets et d'œuvres d'art.

Au sein de la Direction des Services Opérationnels, votre mission sera l'entretien préventif et la gestion courante d'un « stockeur » robotisé, ainsi que le stockage et la conservation des objets confiés.

Vos activités seront :

- Prise en charge, vérification, emballage, saisie informatique et rangement dans les coffres des objets confiés ;
- Entretien et gestion des magasins objets divers et bijoux et d'un magasin automatique ;
- Dégagement des objets, inventaire et remise au client après « contrôles clients ».
- Interventions en lien avec les autres activités du service ; polyvalence avec les magasiniers des autres secteurs (hôtel des ventes et munigarde) ;
- Contact clientèle ;
- Participation aux inventaires et aux contrôles.

Compétences requises :

- Rigueur, précision, sens de l'organisation et du travail en équipe et du contact clientèle ;
- Confidentialité ;
- Usage de la micro-informatique et bonnes bases en robotique. (Formation B.E.P /C.A.P électromécanique / maintenance industrielle) ;
- Une connaissance des modes de fonctionnement du Crédit Municipal serait un plus.

Poste à pourvoir au 1^{er} octobre 2007, ouvert à agent titulaire de la fonction publique (catégorie C filière magasiniers) ou agent non titulaire par équivalence (C.D.D. 1 an).

Adressez vos candidatures (lettre de motivation et CV) à :

— Par courrier : M. le Directeur Général, Service Ressources Humaines, 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

— Par mél : agublin@creditmunicipal.fr.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE